



N° 18.45

**AVENANTS
MARCHE TELEPHONIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE dix-huit, le 31 octobre
Le bureau dûment convoqué le 24 octobre 2018
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

A la suite du marché de services relatif à la fourniture de service de télécommunications : téléphonie fixe, mobile et Internet, la commission d'appel d'offre s'est réunie :

♦ **Le mercredi 31 octobre à 14 h 30.**

La commission s'est prononcée favorablement sur des avenants de prolongation pour permettre la continuité de service pendant le déploiement des solutions techniques par les nouveaux opérateurs retenus, d'une valeur estimée par lot comme suit :

Lorsque le déploiement des solutions sera opérationnel, un ordre de service pour chaque lot émis par le maître d'ouvrage vaudra interruption des prestations facturables à la date fixée en concertation avec l'opérateur ou au plus tard à la date de clôture de chaque lot.

- La valeur de l'avenant de prolongation est au maximum pour le lot 1 de 8.3%
- La valeur de l'avenant de prolongation est au maximum pour le lot 2 de 5.2%

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ces avenants avec la société SFR.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées
HEYRIEUX, le 31 octobre 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

